

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 21 ET 22 MARS 2022**Point 4 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur la proposition déposée par Mme Eloïse Grandjean, au nom du groupe PS, demandant la mise à disposition de protections hygiéniques pour les menstruations dans les bâtiments communaux**

Lors de la séance du 11 octobre 2021, le Conseil général a transmis la proposition mentionnée en titre de Mme Eloïse Grandjean.

1. Présentation de la proposition au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les menstruations sont un phénomène physiologique naturel qui suit une femme sur une majeure partie de sa vie. La gestion des règles est récurrente et s'avère contraignante. En cela, les produits menstruels répondent à un besoin essentiel et élémentaire. Il s'agit dès lors de produits de première nécessité. Or, il existe une précarité d'accès à ces protections, notamment en lien avec un manque de ressources financières, qui touche de nombreuses personnes en Suisse. Cette précarité peut entraîner une entrave à la participation sociale et représenter un danger pour la santé. Ainsi ne pas avoir accès à des protections hygiéniques au bon moment ou en quantité suffisante peut avoir des conséquences dramatiques pour les personnes concernées. Il s'agit d'un problème de santé publique.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal d'être proactif et d'agir de façon exemplaire en étudiant cette problématique et en déposant un rapport sur la possibilité de mettre en place des mesures qui favorisent l'accès à ces produits menstruels et de les inscrire dans le règlement communal. Nous proposons la mise à disposition de protections périodiques gratuites en libre accès dans les toilettes des bâtiments communaux ainsi que des lieux publics tels que le Musée, la piscine ou encore les salles de gym. Il sera alors nécessaire de procéder à une campagne de communication afin que le plus grand nombre soit informé des lieux où cette mise à disposition est assurée et de sensibiliser les acteurs privés à cette question d'accessibilité des protections hygiéniques.

Par ailleurs, l'âge d'apparition de la puberté peut varier selon les pays ou ethnies. Toutefois, la puberté serait de plus en plus précoce chez les jeunes filles notamment avec l'apparition des menstruations. Selon les experts médicaux, celles-ci pourraient se manifester dès 9 ans. Par conséquent, il nous semble essentiel que cette mesure soit étendue aux toilettes des écoles primaires, accompagnée d'une information aux jeunes filles qui pourraient être concernées.

Je vous remercie de votre attention. »

2. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal a examiné la proposition que le Conseil général lui a transmise demandant un rapport sur la possibilité de mettre en place des mesures qui favorisent l'accès à ces produits menstruels et de les d'inscrire dans un règlement.

Il est tout à fait conscient de cette problématique qui est aujourd'hui un sujet sociétal d'actualité et sans tabou.

La proposition de Mme Grandjean pose une double question quant à sa concrétisation, sur la forme et sur le fond, et mérite une analyse approfondie.

Comme vous le savez, un postulat relatif à la mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives a été déposé au Grand Conseil, dont la transmission au Conseil d'Etat a été votée au mois d'octobre 2021.

Au vu des questions que pose la proposition de Mme Grandjean et parce que le sujet concerne principalement les écoles, le Conseil communal estime opportun de ne pas faire le travail à double et d'attendre la position du Conseil d'Etat avant d'entreprendre des démarches.

Toutefois, car le sujet est effectivement sensible pour les jeunes filles, le Conseil communal tient à souligner que du matériel est à disposition gratuitement des élèves des écoles primaires de Bulle et La Tour-de-Trême depuis plusieurs années. En effet, l'infirmière scolaire gère et approvisionne régulièrement les « pharmacies » de secours dans lesquelles se trouvent des protections hygiéniques. Ces « pharmacies » sont à disposition des enseignants dans les salles des maîtres des différents bâtiments scolaires, dans les salles de gymnastique, y compris à la Rieta, et au stade. Il en existe également que les enseignants emportent lors d'activités en extérieur et pour les camps.

Le Conseil communal propose au Conseil général d'attendre la position du Conseil d'Etat pour se déterminer sur la proposition de Mme Eloïse Grandjean.

Conformément à la procédure, la détermination du Conseil communal sera soumise au vote du Conseil général lors d'une prochaine séance.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à cette proposition.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard